

En quoi les marchés du travail corporatistes diffèrent-ils? Régimes du marché du travail et chômage dans les pays de l'OCDE

Simon STURN*

Résumé. *Les études empiriques relatives aux effets des institutions du marché du travail sur le chômage donnent des résultats contradictoires. Une explication est que ces institutions affectent différemment le chômage selon le régime dans lequel elles opèrent. Elles ont des effets spécifiques dans les régimes corporatistes grâce à de bonnes relations professionnelles, des complémentarités institutionnelles et des compromis entre flexibilité interne et externe. S'appuyant sur un panel de vingt pays de l'OCDE entre 1985 et 2008, l'auteur constate que sur les marchés du travail corporatistes une protection rigoureuse de l'emploi réduit le chômage et que les allocations de chômage n'ont pas d'effet négatif. Il montre aussi que lors des récessions le chômage est aggravé par des taux d'intérêt réels élevés, une faible accumulation du capital et l'austérité budgétaire.*

Quels sont les déterminants du chômage structurel? Répondre à cette question est essentiel, tant pour la théorie que pour la politique économiques, et surtout pour le bien-être des sociétés. Jusqu'à présent aucune explication empirique ne fait l'unanimité. Malgré leur quantité, les études économétriques donnent des résultats ambigus. Selon l'explication conventionnelle, le chômage structurel est dû au manque de flexibilité du marché du travail. Ce point de vue est confirmé par de nombreux auteurs, selon qui le chômage est d'abord le produit de marchés du travail rigides (par exemple, OCDE, 1994; Nickell, 1997; FMI, 2003; Nickell, Nunziata et Ochel, 2005; Basanini et Duval, 2006 et 2009).

* Département d'économie, Université du Massachusetts, Amherst, courriel: s.sturn@econs.umass.edu. L'auteur souhaite remercier Fabian Lindner, Eric Hoyt, Gerald Friedman et Niklas Profk pour leurs commentaires, et Alexander Herzog-Stein, Sven Schreiber, Engelbert Stokhammer, Till van Treeck et Klara Zwickl pour leur aide sur une version antérieure de cet article.

Les articles paraissant dans la *RIT*, de même que les désignations territoriales utilisées, n'engagent que les auteurs, et leur publication ne signifie pas que le BIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

Mais d'autres chercheurs objectent que les éléments empiriques à l'appui de cette opinion ne sont pas concluants. Par exemple, Blanchard et Katz (1997, p. 68) écrivent que «les comparaisons internationales sur la relation entre chômage et rigidité ne sont pas pleinement convaincantes». Fitoussi et coll. (2000, p. 257), faisant référence aux Etudes de l'OCDE sur l'emploi, considèrent que «les réformes institutionnelles qui figurent dans la proposition de l'OCDE peuvent n'être qu'une petite partie de l'histoire». Baker et coll. (2004a, p. 15) estiment que les effets des institutions du marché du travail sur le chômage sont flous, «car, s'il est possible de construire des régressions multivariées qui mettent en évidence des relations significatives entre les diverses institutions du marché du travail et le taux de chômage, il est tout aussi facile d'élaborer des régressions qui ne le font pas». Baccaro et Rei (2007, p. 563) montrent que «les effets des institutions du marché du travail ne sont pas, pour l'essentiel, robustes, et que le chômage est essentiellement accru par les taux d'intérêt réels élevés et les banques centrales indépendantes». Freeman (2007, p. 19) remarque que «malgré de considérables efforts les chercheurs n'ont pas établi les effets, s'ils existent, des institutions [...] sur le chômage et l'emploi». Bell et Blanchflower (2009, pp. 15-16) concluent: «l'explication orthodoxe du chômage, selon laquelle les institutions ont leur importance, a fait l'objet d'un grand nombre de tests économétriques et, ces dernières années, la validité des résultats empiriques à l'appui de ce point de vue a été remise en question. Il s'est révélé difficile de [...] montrer l'effet de quelque variable exprimant la rigidité du marché du travail». Quant à Stockhammer et Klär (2011, p. 455), ils avancent des faits démontrant que «les institutions du marché du travail ont un effet sur le chômage, mais qui est comparativement mineur. Les variables macroéconomiques ont bien plus d'impact et, parmi celles-ci, les plus importantes sont l'accumulation du capital [...] et les taux d'intérêt réels».

Les effets des institutions du marché du travail sur l'emploi suscitent donc pour le moins de nombreux débats. Dans ces conditions, le présent article a pour objet de montrer que l'une des raisons pour lesquelles il est difficile de détecter une association robuste tient à ce qu'il existe différents régimes du marché du travail dans les pays de l'OCDE. La flexibilité externe ne joue pas le même rôle dans la détermination du chômage, selon que les marchés du travail sont corporatistes ou ne le sont pas. Ce résultat reste robuste, si l'on prend en considération les variables macroéconomiques, dont les taux d'intérêt réels à long terme, l'accumulation du capital et les politiques monétaires et budgétaires face aux récessions.

La suite de l'article est organisée en quatre parties. Dans la première, nous passons en revue la littérature sur les complémentarités institutionnelles et le corporatisme, et nous examinons les raisons de la différenciation des régimes de marchés du travail. Dans la deuxième partie, nous présentons notre procédure d'estimation, les variables et les sources des données utilisées dans l'analyse économétrique. Dans la troisième, nous résumons nos résultats, avant de conclure dans la quatrième.

Complémentarités institutionnelles, compromis entre flexibilité interne et externe, et régimes de marché du travail

Les estimations linéaires «conventionnelles» de formes réduites d'équations du chômage, dans lesquelles ce dernier est expliqué par les institutions, donnent souvent des résultats qui ne sont pas robustes, ou bien peuvent être tout simplement mal spécifiés. Dans ces conditions, l'une des réactions de la recherche a été de se concentrer sur les complémentarités institutionnelles: les institutions sont dites complémentaires si l'existence de l'une renforce ou affaiblit les bénéfiques ou le rendement de l'autre (Hall et Soskice, 2001, p. 17). Cela contribue à expliquer pourquoi des pays qui ont des dispositifs institutionnels très divers, avec des degrés différents de flexibilité du marché du travail, peuvent avoir des taux de chômage tout aussi bas.

Plusieurs études ont cherché à vérifier l'existence de complémentarités institutionnelles. Certaines se sont concentrées sur le système de négociation des salaires dont on peut penser qu'il a des effets concrets importants sur le marché du travail. Ainsi, Elmeskov, Martin et Scarpetta (1998) ont testé la complémentarité entre certaines institutions du marché du travail et la coordination ou la centralisation de la négociation collective dans les pays de l'OCDE. Ils ont observé que des différences dans les dispositifs de négociations collectives ont une influence sur la façon dont la législation sur la protection de l'emploi et le coin fiscal affectent le chômage. Belot et van Ours (2004) ont constaté que le taux de remplacement des allocations de chômage et le taux de la fiscalité se renforcent mutuellement et que, dans les pays où la négociation collective a essentiellement lieu au niveau de l'entreprise, la législation sur la protection de l'emploi a un fort effet négatif sur le chômage, tandis que le taux de syndicalisation a un effet positif. Bassanini et Duval (2006) proposent une explication économétrique du chômage dans les pays de l'OCDE avec une nouvelle série de données sur les institutions du marché du travail, compilée par l'OCDE. Ils estiment des équations réduites du chômage, mais ils identifient aussi des complémentarités institutionnelles. Bien qu'ils ne s'attardent pas explicitement sur ces résultats, on peut en déduire que les effets du coin fiscal sur le chômage sont inférieurs dans les pays où la négociation salariale est décentralisée, et que c'est aussi dans ces pays, et là seulement, que la législation sur la protection de l'emploi affecte le chômage.

Alors que la plupart des travaux empiriques se concentraient sur les interactions entre les institutions du marché du travail, l'OCDE (2006, chap. 6) adopte une approche différente. Dans cette étude, vingt-quatre pays membres de l'OCDE ont été regroupés en catégories selon leurs institutions du marché du travail au début des années 2000. Après avoir analysé les résultats du marché du travail selon ces catégories, les auteurs de l'étude constatent que les pays d'Europe septentrionale et centrale réussissent à atteindre des niveaux de chômage aussi bas que ceux des pays anglophones, bien que ces deux catégories présentent de fortes différences institutionnelles dans pratiquement tous

les domaines. Par exemple, la générosité de l'indemnisation du chômage et la couverture de la négociation sont élevées dans les pays du nord et du centre de l'Europe et faibles dans les pays anglophones. Les pays d'Europe septentrionale et centrale ont aussi un coin fiscal plus élevé, un taux de syndicalisation supérieure, une législation sur la protection de l'emploi plus rigoureuse et le plus haut niveau de dépenses dans les politiques actives du marché du travail. Selon l'OCDE, «[c]ela donne à penser qu'il n'existe pas une seule approche permettant d'obtenir de bonnes performances en matière d'emploi» (*ibid.*, p. 209).

Par son approche, l'OCDE (2006) a enrichi le débat en reconnaissant que les institutions du marché du travail font partie d'un modèle institutionnel plus large et qu'il existe différents régimes de marché du travail. Comme l'avancent les travaux sur «les variétés du capitalisme», les institutions sont les éléments de dispositifs socio-économiques complexes et d'interactions stratégiques, qui remplissent des fonctions différentes dans le cadre de régimes économiques distincts (voir, par exemple, Hall et Soskice, 2001; Amable, 2003; Freeman, 1998 et 2000). Il apparaît de plus en plus évident que des variables importantes sont omises dans l'approche conventionnelle de l'explication du chômage, qui considère seulement les institutions du marché du travail de façon stéréotypée, alors que ces institutions ne jouent pas le même rôle selon les régimes institutionnels.

Premièrement, selon Estevez-Abe, Iversen et Soskice (2001), si la protection de l'emploi et du revenu est forte, comme c'est particulièrement le cas dans les pays corporatistes, les travailleurs seront plus disposés à investir dans des qualifications spécifiques à l'entreprise et à la branche (voir aussi Harcourt et Wood, 2007). En conséquence, il sera plus intéressant pour les entreprises d'investir dans des techniques de production requérant des qualifications élevées. Du fait de l'avantage comparatif institutionnel international qui en découlera pour ces entreprises, dans une niche de production à forte intensité de qualification, la rigueur de la protection de l'emploi et le niveau élevé des allocations de chômage sont bénéfiques aux salariés et aux employeurs. Il s'ensuit de bonnes relations professionnelles.

Des comparaisons internationales à l'appui de cette argumentation ont été réalisées par Bassanini et Ernst (2002a et 2002b). Ils ont observé que, dans les pays qui ont un système coordonné de relations professionnelles, la rigueur de la protection de l'emploi est corrélée à un avantage comparatif technologique associé à des régimes d'innovations «systématisés» spécifiques à la branche d'activité, par lequel les entreprises réalisent des innovations cumulatives le long d'une trajectoire technologique existante (par exemple, dans les composants électroniques, l'aviation et l'espace). La législation sur la protection de l'emploi a un effet inverse dans les pays où la négociation collective est décentralisée. Selon les auteurs, les industries caractérisées par un régime d'innovation systématisé sont fortement incitées à recourir au marché du travail interne à l'entreprise: «une protection de l'emploi stricte et un système coordonné de relations professionnelles, en alignant les objectifs des travailleurs et de l'entreprise, favorisent l'accumulation de compétences spécifiques à l'entreprise et la formation interne, autorisant ainsi cette dernière à exploiter pleinement le potentiel de son marché du travail interne» (Bassanini et Ernst, 2002a, p. 419).

Des arguments du même ordre sont avancés par Blanchard et Philippon (2004) et Feldmann (2006). Ils observent que de bonnes relations professionnelles – qui sont fortement corrélées avec le corporatisme (voir tableau 1) – réduisent le chômage. Ces bonnes relations professionnelles augmentent la probabilité de voir les syndicats accepter des concessions pour surmonter des chocs économiques. Elles ont aussi pour effet de réduire la rotation de la main-d'œuvre et de pousser les employeurs à investir dans le capital humain de leurs salariés, tandis que ces derniers sont plus motivés pour acquérir des compétences spécifiques à l'entreprise et pour faire des propositions afin d'améliorer l'organisation du travail et les techniques de production. Il en découle une productivité supérieure et un chômage moindre. Selon cette argumentation, les institutions de protection de l'emploi et du revenu, les bonnes relations professionnelles, le fait que les travailleurs investissent dans leurs compétences et un faible taux de chômage sont systématiquement associés dans les pays corporatistes.

Deuxièmement, l'approche conventionnelle ne s'intéresse qu'aux indicateurs de la flexibilité externe du marché du travail. Pourtant, surtout dans les pays corporatistes, la flexibilité interne pourrait être tout aussi importante pour

Tableau 1. Corporatisme, flexibilité interne et qualité des relations professionnelles

Pays	Corporatisme très marqué entre 1985 et 2008 ¹	Forte flexibilité interne en 2003 ²	Bonne qualité des relations professionnelles entre 1985 et 2002 ³
Allemagne	+	+	+
Australie	0	n.d.	–
Autriche	+	+	+
Belgique	+	–	–
Canada	–	n.d.	–
Danemark	+	+	+
Espagne	0	–	–
Etats-Unis	–	n.d.	–
Finlande	+	+	+
France	–	+	–
Irlande	+	–	n.d.
Italie	0	–	–
Japon	0	n.d.	+
Norvège	+	n.d.	+
Nouvelle-Zélande	–	n.d.	–
Pays-Bas	+	+	+
Portugal	–	–	–
Royaume-Uni	–	–	–
Suède	+	+	+
Suisse	+	n.d.	+

¹ Selon la définition donnée dans le texte. ² Selon Eichhorst, Feil et Marx (2010). ³ Selon l'enquête EOS-forum économique mondial, cité par Feldmann (2006) + = oui. – = non. 0 = variable. n.d. = non disponible. Source: compilation de l'auteur.

l'ajustement des capacités de production et des coûts à la demande. Alors que la flexibilité externe réalise ces ajustements par des recrutements ou des licenciements, la flexibilité interne donne le même résultat en jouant sur la durée du travail, qu'il s'agisse de la durée normale et des heures supplémentaires, des comptes épargne-temps, ou du chômage partiel (subventionné)¹. Eichhorst, Feil et Marx (2010) ont élaboré un indice quantitatif pour seize pays européens en 2003, qui comprend des mesures de la flexibilité interne. Ils prennent aussi en considération des données sur la flexibilité fonctionnelle, qui demande une main-d'œuvre qualifiée et flexible capable de s'adapter aux changements structurels (flexibilité fonctionnelle externe), ou une organisation flexible de la production (flexibilité fonctionnelle interne). Lorsqu'ils incluent la flexibilité interne dans leur indice composite de flexibilité – spécialement pour des pays typiquement considérés comme corporatistes, tels que l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède (voir aussi tableau 1) –, la flexibilité générale en est, à l'évidence, largement augmentée. L'Allemagne, le Danemark et la Finlande apparaissent même plus flexibles que le Royaume-Uni. Cela donne à penser que d'importants indicateurs de flexibilité sont omis, lorsque la recherche se penche de façon conventionnelle sur les institutions du marché du travail type.

En outre, les résultats d'Eichhorst, Feil et Marx (2010) confirment l'existence de régimes de marché du travail différents. Ce qu'il est convenu d'appeler les «économies de marché libérales» (Hall et Soskice, 2001), ou bien les pays anglo-saxons, se caractérise en moyenne par une flexibilité externe plus grande, mais une moindre flexibilité interne. Les «économies de marché coordonnées» ou corporatistes d'Europe du Nord et du Centre présentent un fort degré de flexibilité interne et un faible degré de flexibilité externe. Certains pays d'Europe méridionale ont de faibles indices de flexibilité, tant externe qu'interne. Cela permet de comprendre pourquoi des pays qui ont des marchés du travail très «rigides» – au vu des indicateurs de flexibilité externe – réussissent à avoir des taux de chômage aussi bas que des pays censés avoir des marchés du travail très «flexibles».

Troisièmement, l'approche conventionnelle postule que la modération salariale, un effort au travail supérieur et un ajustement plus facile de l'offre et de la demande de main-d'œuvre s'obtiennent par la pression sur les syndicats et les chômeurs via la déréglementation des marchés du travail. Si l'on peut considérer cela comme une approximation raisonnable du fonctionnement des marchés du travail dans les économies de marché libérales, cela devient une description très fruste de la politique du marché du travail et du système de négociations collectives dans les économies corporatistes. Dans ces pays, les organisations d'employeurs, les syndicats et, éventuellement, les pouvoirs publics négocient

¹ L'expérience de l'Allemagne durant la «grande récession» – lorsque son PIB a chuté de plus de 6 pour cent entre 2008 et 2009, tandis que l'emploi restait pratiquement constant, avec une réduction drastique de la durée du travail – illustre l'importance de la flexibilité interne dans la détermination du chômage (Möller, 2010; Herzog-Stein, Lindner et Sturn, à paraître). Pour une analyse détaillée de cette question, voir l'article de Brenke, Rinne et Zimmermann, dans ce numéro spécial de la *Revue internationale du Travail*.

les salaires, le temps de travail, voire la politique sociale et du marché du travail (pour une revue de la littérature sur le corporatisme, voir Aidt et Tzannatos, 2002). Ici, les partenaires sociaux considèrent l'ensemble de la situation économique pour prendre des décisions, et peuvent réagir à la montée du chômage découlant de chocs macroéconomiques par des pactes sociaux ou d'autres arrangements visant à lutter contre le chômage (voir Visser, 1998; Baccaro, 2003). En conséquence, dans un environnement corporatiste, la flexibilité externe du marché du travail joue un rôle moins important pour réduire le chômage.

On avance aussi, dans les travaux sur le (néo)corporatisme et le rôle des partenaires sociaux, que les syndicats reçoivent des compensations des pouvoirs publics en échange de la modération salariale et de la paix sociale (Headey, 1970; Schmitter, 1977; Lange et Garrett, 1985; Alvarez, Garrett et Lange, 1991). Même si cette tendance s'est atténuée depuis les années 1970 (Hassel, 2003), elle reste à l'œuvre (Hicks et Kenworthy, 1998; Hemerijck, Unger et Visser, 2000; Baccaro, 2003; Brandl et Traxler, 2005). Cela signifie des compromis entre flexibilité interne et externe dans les pays corporatistes. L'OCDE (2010, p. 68) signale aussi que certains éléments tendent à démontrer des arbitrages internationaux entre la faiblesse de la protection réglementaire de l'emploi et la flexibilité interne élevée.

En résumé, la flexibilité interne joue un rôle important pour ajuster l'offre et la demande de travail, surtout dans les pays corporatistes. Dans ces pays, où les relations entre les partenaires sociaux et l'Etat sont bonnes, lors de la négociation salariale, les représentants des travailleurs acceptent une plus grande flexibilité interne en matière de salaires et de durée du travail, en échange d'une plus grande sécurité de l'emploi et du revenu. Il existe alors un certain compromis entre flexibilité interne et externe, comme résultat de l'économie politique de la négociation salariale dans les pays corporatistes. Ces mécanismes sont amplifiés par les effets de bonnes relations professionnelles et de la protection de l'emploi et du revenu sur les investissements dans les compétences et sur la productivité du travail. La flexibilité externe, surtout en ce qui concerne la législation sur la protection de l'emploi et les allocations de chômage, aura donc des effets différents sur le chômage dans les régimes de travail corporatistes.

Nous allons maintenant tester cette théorie en cherchant à savoir si les institutions du marché du travail ont des effets différents sur le chômage dans les économies de marché du travail corporatiste en observant des pays de l'OCDE. Nous examinerons aussi les effets des taux d'intérêt réels à long terme, de l'accumulation du capital et des politiques budgétaires et monétaires menées en réaction aux récessions sur le chômage, à cause de leur pertinence politique, mais aussi en tant que test de robustesse.

Procédure d'estimation, variables et données

La flexibilité interne joue un rôle important dans la détermination de la flexibilité générale du marché du travail, tandis que la flexibilité externe n'a pas les mêmes effets selon le régime de marché du travail. Puisque les données transversales et chronologiques ne sont disponibles que pour les indicateurs de

flexibilité externe, et non pour la flexibilité interne, les effets de cette dernière sur le chômage ne peuvent être évalués directement. Toutefois, la flexibilité interne est associée au corporatisme. Et les pays qui ont une forte flexibilité interne sont aussi les pays qui présentent une certaine tradition de partenariat social et un degré élevé de coordination de centralisation de la négociation salariale (Eichhorst, Feil et Marx, 2010; voir aussi tableau 1). Ainsi, pour tester les déterminants du chômage, nous ferons en sorte que les coefficients des institutions de protection de l'emploi et du revenu varient avec le corporatisme. Ainsi, l'équation du chômage prend la forme réduite suivante:

$$U_{it} = b_1 LMI_{it} + b_2 (LMI_{it} \times CORPORATISM_{it}) + b_3 MACRO_{it} + b_4 GAP_{it} + \alpha_i + \lambda_t + \varepsilon_{it}$$

où U_{it} est le taux de chômage normalisé, et LMI_{it} un vecteur des institutions du marché du travail, à savoir le coin fiscal, le taux de remplacement des allocations de chômage, la législation sur la protection de l'emploi, le taux de syndicalisation et une variable fictive indiquant un régime corporatiste. A l'exception de cette dernière, toutes les variables représentant les institutions sont censées avoir un signe positif. Le terme suivant exprime l'interaction entre la variable du corporatisme et celles des allocations de chômage et de la protection de l'emploi, ainsi que, selon les spécifications, les autres variables institutionnelles, afin de permettre des différences de coefficients pour ces institutions dans les régimes corporatistes². Ces termes d'interactions sont censés avoir un signe négatif. $MACRO_{it}$ est un vecteur de variables macroéconomiques et de politique économique, à savoir les taux d'intérêt réels à long terme, l'accumulation du capital et l'orientation de la politique macroéconomique lors des récessions. GAP_{it} est l'écart de production, qui contrôle les fluctuations cycliques du taux de chômage. Et α_i et λ_t sont les effets fixes des pays et du temps. Les effets des pays sont inclus pour contrôler les effets des variables nationales omises, comme le degré de flexibilité interne; les effets du temps sont inclus pour contrôler les effets de chocs communs non observés.

Suivant Baker et coll. (2004b), Bassanini et Duval (2006 et 2009), Baccaro et Rei (2007), Stockhammer et Klär (2011), et d'autres encore, nous avons préféré ici une spécification statique, car il est difficile de spécifier correctement la structure d'erreur d'un modèle comportant des variables institutionnelles qui changent rarement mais fortement, changement dont l'effet peut mettre plusieurs années à se faire sentir³. L'échantillon comporte vingt pays de l'OCDE de 1985 à 2008, période maximale pour laquelle les données nécessaires étaient disponibles⁴. Les données sur le chômage, les institutions du

² Dans les travaux empiriques, les interactions entre institutions sont typiquement spécifiées sous forme de termes multiplicatifs, d'où l'on soustrait les moyennes dans l'échantillon des variables en interactions (voir, par exemple, Bassanini et Duval, 2006; Baccaro et Rei, 2007).

³ En outre, «dans un cadre statique, les autocorrélations du résidu peuvent être essentiellement considérées comme un problème d'efficacité et non de cohérence des estimations» (Bassanini et Duval, 2009, p. 42).

⁴ Les pays sont les suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

marché du travail, l'écart de production et les variables macroéconomiques proviennent de l'OCDE, sauf indication contraire⁵.

Du fait que la variable sur le corporatisme est centrale dans notre analyse, nous avons construit une variable fictive indiquant les régimes de marché du travail corporatistes. Mais la définition du corporatisme n'est pas évidente. Traditionnellement, on s'intéresse à la façon dont sont déterminées les politiques publiques:

Le corporatisme [...] est un modèle institutionnel d'élaboration des politiques dans lequel de grandes organisations représentatives d'intérêts coopèrent entre elles, et avec les pouvoirs publics, non seulement pour faire valoir (ou même «intermédiaire») ces intérêts, mais aussi – sous sa forme élaborée – pour «l'allocation avec autorité de valeurs» et la mise en œuvre de ces politiques (Lehmbruch, 1979, p. 150).

D'autres considèrent que la centralisation de la négociation salariale est la principale caractéristique du corporatisme (Schmitter, 1979; Calmfors et Driffill, 1988). Ces dernières années, l'attention s'est plutôt portée sur la coordination de la négociation salariale (Soskice, 1990). Pour rendre compte de ces différentes caractéristiques du corporatisme, une variable fictive a été construite en utilisant des données catégorielles annuelles de la base de données de l'ICTWSS⁶ sur la coordination et la centralisation de la négociation salariale, l'implication régulière des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la préparation, les décisions et la mise en œuvre des politiques publiques, économiques et sociales⁷. Cette variable est incluse dans la spécification en tant que variable explicative. Elle interagit avec la législation sur la protection de l'emploi et les allocations de chômage, car les institutions de protection de l'emploi et du revenu n'auront pas les mêmes effets sur le chômage dans les régimes corporatistes.

⁵ Les variables institutionnelles choisies sont typiques des travaux empiriques. Pour une description détaillée de ces données, voir Bassanini et Duval (2006, annexe 2, pp. 79-86).

⁶ ICTWSS est une base de données sur les caractéristiques institutionnelles des syndicats, la fixation des salaires, les interventions de l'Etat et les pactes sociaux dans quarante-neuf pays entre 1960 et 2010. Pour une description des données, voir Visser (2011).

⁷ La variable fictive prend la valeur 1 lorsque l'observation est classée comme corporatiste, 0 dans le cas contraire. Pour être défini comme corporatiste une année donnée, un pays doit être classé dans la base de données de l'ICTWSS comme ayant un système de négociations collectives «à l'échelle de toute l'économie», ou bien «mixte sectoriel – interprofessionnel», pour ce qui est de la coordination de la négociation salariale (échelle allant de 1 à 5, où 1 s'applique à une négociation non coordonnée); et/ou «au niveau central ou national» (5) pour ce qui est de la centralisation de la négociation salariale (échelle de 1 à 5, où 1 s'applique à une négociation décentralisée); et/ou «les syndicats et/ou les organisations d'employeurs sont régulièrement impliquées (par l'intermédiaire de conseils sociaux, de commissions spéciales, de procédures préalables au travail parlementaire) dans la préparation et les décisions relatives aux politiques publiques dans le domaine économique et social» (2) qui est de l'implication régulière des partenaires sociaux dans la formulation des politiques (échelle de 0 à 2, où 0 ne correspond à aucune implication). En outre, pour que le statut d'un pays passe de corporatiste à non corporatiste, ou inversement, le pays doit être classé dans la catégorie durant trois années consécutives. Ce dernier critère est nécessaire, parce que le Portugal a changé à plusieurs reprises à la fin des années 1980. Les pays suivants sont classés comme corporatistes pour les périodes spécifiées: Allemagne (1985-2008), Australie (1985-1991), Autriche (1985-2008), Belgique (1985-2008), Danemark (1985-2008), Espagne (1985-86 et 2002-2008), Finlande (1985-2006), Irlande (1987-2008), Italie (1992-2008), Japon (1985-1997), Nouvelle-Zélande (1985-1987), Norvège (1985-2003), Pays-Bas (1985-2008), Suède (1985-2006) et Suisse (1985-2008).

Pour vérifier la robustesse du modèle et détecter d'autres déterminants éventuels du chômage, nous avons testé les effets de variables macroéconomiques: les taux d'intérêt réels à long terme, l'accumulation du capital, des indicateurs de la politique monétaire et budgétaire menée durant les récessions. Des taux d'intérêt réels à long terme élevés sont considérés comme augmentant le chômage dans plusieurs études (Fitoussi et coll., 2000; FMI, 2003; Baccaro et Rei, 2007; Gianella et coll., 2008). Effectivement, des taux d'intérêts réels élevés sont supposés accroître le coût du capital, donc ralentir l'accumulation de ce dernier et, par conséquent, augmenter le chômage.

Des études font aussi apparaître les effets directs de l'accumulation du capital sur le chômage structurel (Arestis, Baddeley et Sawyer, 2007; Karanassou, Sala et Salvador, 2008; Stockhammer et Klär, 2011). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette influence. Du côté de l'offre, du fait que le travail et le capital ne sont substituables que de façon limitée, l'accumulation du capital aura des effets à long terme sur le chômage; du côté de la demande, l'investissement détermine le chômage et dépend de la profitabilité attendue. La variable pour l'accumulation du capital est calculée à partir des données AMECO⁸.

On soupçonne aussi les politiques monétaires restrictives lors des récessions d'accroître le chômage structurel par effet d'hystérèse. Ball (1997 et 1999), Schettkat et Sun (2009) et Stockhammer et Sturn (2012) ont montré que les politiques monétaires menées en réaction aux récessions influencent fortement la mesure dans laquelle une augmentation du chômage devient structurelle. Pour vérifier cet effet, nous avons utilisé un indice d'indépendance de la banque centrale qui rend compte du degré de résistance de celle-ci aux pressions politiques en matière de politique monétaire (FMI, 2003; Baccaro et Rey, 2007); un fort degré d'indépendance indiquera une position restrictive de la banque centrale. Cette variable a été choisie pour éviter les problèmes d'endogénéité qui peuvent se poser si l'on utilise des taux d'intérêt à court terme en tant que mesure de la politique menée (du fait de la vision à plus long terme des banques centrales selon les règles de Taylor). Les données relatives à l'indépendance de la banque centrale sont tirées de Klomp et de Haan (2009).

Il n'existe pas beaucoup de travaux sur les effets de la politique budgétaire sur le chômage, mais le même mécanisme qui donne les effets à long terme de la politique monétaire peut aussi valoir pour la politique budgétaire (DeLong et Summers, 2012). Par conséquent, certaines de nos spécifications comprennent aussi une variable pour les réactions discrétionnaires en matière de politique budgétaire, à savoir le changement annuel du solde budgétaire primaire ajusté en fonction du cycle et exprimé en pourcentage du PIB potentiel.

Ces indicateurs de la politique monétaire et budgétaire sont en interaction avec des variables de substitution pour les récessions, car les effets de la politique monétaire et budgétaire sont susceptibles d'être différents durant les périodes

⁸ AMECO est la base de données macroéconomique annuelle de la Direction générale pour les affaires économiques et financières de la Commission européenne, disponible à l'adresse <http://www.ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco>.

normales et durant les périodes de récession (Stockhammer et Sturn, 2012; Baum, Poplawski-Ribeiro et Weber, 2012). Une récession est définie comme les 15, 20 ou 30 pour cent d'observations ayant l'écart de production négatif le plus important dans l'échantillon. A partir de ces définitions, des variables fictives sont construites, prenant la valeur 1 les années de récession et 0 les autres. Différentes définitions d'une récession sont utilisées pour tester la robustesse des résultats.

Résultats

Les résultats de l'estimation figurent au tableau 2. Sous l'intitulé «spécification 1» figurent les résultats de la spécification type, dans laquelle les coefficients des institutions ne peuvent pas varier en fonction du régime institutionnel du marché du travail, c'est-à-dire la variable exprimant le corporatisme. Le coin fiscal et le taux de remplacement des allocations de chômage accroissent ce dernier de façon significative. Une augmentation du coin fiscal de 10 points de pourcentage provoque une augmentation du chômage de 2,2 points de pourcentage. Une augmentation de 10 points de pourcentage des allocations de chômage accroît ce dernier de 0,8 point de pourcentage⁹. Ces résultats sont représentatifs des spécifications habituelles (pour une revue, voir OCDE, 2006). Un degré élevé de corporatisme réduit le chômage de 1,2 point de pourcentage en moyenne. Le taux de syndicalisation et la législation sur la protection de l'emploi n'ont pas d'effet significativement différent de zéro. Ces résultats sont aussi conformes à nombre de travaux empiriques. Bien que traditionnellement inclus dans les régressions sur le chômage, le taux de syndicalisation est souvent mentionné comme une variable de substitution médiocre pour le pouvoir de négociation des salariés (Bean, 1994; Bassanini et Duval, 2006). S'agissant de la législation sur la protection de l'emploi, la théorie n'est pas affirmée sur le fait de savoir si une législation plus stricte accroît le chômage sur le long terme. Certaines études empiriques trouvent une corrélation positive de chômage, tandis que d'autres études n'observent pas d'influence robuste.

Dans la «spécification 2», les termes d'interaction sont inclus pour permettre aux coefficients de la protection de l'emploi et aux allocations de chômage de varier en fonction du caractère corporatiste des institutions du marché du travail. Le résultat est instructif et cohérent avec la discussion théorique précédente: les deux termes d'interaction font apparaître un effet négatif fortement

⁹ Il faut être prudent dans l'interprétation des effets des allocations de chômage sur ce dernier, parce que ces allocations sont aussi un important stabilisateur automatique, qui aide à réduire l'écart de production lors des récessions. En présence des effets d'hystérèse, comme cela apparaît dans les «spécifications 4 et 6», cela empêche une augmentation temporaire du chômage de devenir structurelle. Les deux effets positifs possibles des allocations de chômage sur ce dernier sont donc masqués lorsque l'on contrôle les fluctuations de l'écart de production, comme c'est le cas dans les spécifications présentées ici. En outre, les effets des allocations doivent être surestimés du fait de l'utilisation du taux de remplacement brut, alors que le taux net serait plus approprié, mais n'est disponible que pour un échantillon beaucoup plus petit. Dans ce dernier cas, la même corrélation positive avec le chômage n'apparaît pas comme elle le fait avec le taux brut de remplacement (Howell et Rehm, 2009).

Tableau 2. Déterminants du chômage (1985-2008, données annuelles, vingt pays de l'OCDE)

	1	2	3	4	5	6
	Spécification type (effets fixes, MCO)	= 1 autorisant des effets différents des allocations de chômage et de la législation sur la protection de l'emploi	= 1 autorisant des effets différents pour toutes les institutions	= 2 incluant les taux d'intérêt réels et la politique monétaire et budgétaire en situation de récession	= 2 incluant l'accumulation du capital	= 3 incluant les taux d'intérêt réels et la politique monétaire et budgétaire en situation de récession, et l'accumulation du capital
Taux de syndicalisation	0,06 (1,28)	0,05 (1,09)	0,07 (1,37)	0,02 (0,49)	0,05 (1,21)	0,05 (1,00)
Coin fiscal	0,22*** (4,14)	0,24*** (4,98)	0,14** (2,07)	0,21*** (4,72)	0,16*** (5,06)	0,08 (1,56)
Législation sur la protection de l'emploi	-0,45 (0,69)	0,09 (0,18)	0,81 (1,31)	-0,36 (0,72)	0,87 (1,53)	1,04 (1,61)
Allocations de chômage	0,08*** (2,90)	0,14*** (5,39)	0,13*** (4,84)	0,11*** (4,61)	0,12*** (3,89)	0,10*** (3,27)
Corporatisme	-1,15*** (2,62)	-1,56*** (3,58)	-1,50*** (3,51)	-1,32*** (2,95)	-1,34*** (2,82)	-1,13*** (2,60)
Législation sur la protection de l'emploi x corporatisme	-	-0,65** (2,55)	-1,54** (2,41)	-0,58** (2,01)	-0,73** (2,00)	-1,29** (2,22)
Allocations de chômage x corporatisme	-	-0,08*** (4,00)	-0,07*** (3,19)	-0,06*** (2,93)	-0,10*** (3,21)	-0,08** (2,54)
Taux de syndicalisation x corporatisme	-	-	-0,02 (0,69)	-	-	-0,03 (1,15)
Coin fiscal x corporatisme	-	-	0,13** (1,98)	-	-	0,08 (1,39)
Taux d'intérêt réels à long terme	-	-	-	0,18** (2,48)	-	0,13 (1,80)
Politique monétaire menée en réaction à la récession	-	-	-	-0,33 (0,32)	-	-0,31 (0,32)
Politique budgétaire menée en réaction à la récession	-	-	-	0,26** (2,26)	-	0,28*** (2,96)
Accumulation du capital	-	-	-	-	-	-0,94*** (5,64)
Ecart de production	-0,61*** (7,99)	-0,63*** (7,92)	-0,62*** (7,94)	-0,60*** (9,49)	-1,03*** (5,81)	-0,37*** (6,11)
Variables temporelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Variables par pays	oui	oui	oui	oui	oui	oui
R ² ajusté	0,65	0,67	0,68	0,70	0,74	0,76
Nombre d'observations	480	480	480	480	480	480

*, ** et *** valeurs statistiquement significatives au seuil de 10, 5 et 1 pour cent respectivement.
Notes: erreurs type par regroupement. Valeurs t entre parenthèses. L'Allemagne est considérée comme deux pays différents avant et après 1992.
Sources: OCDE, ICTWSS, AMECO, et Klomp et de Haan (2009).

significatif sur le chômage. Les allocations de chômage accroissent ce dernier sur les marchés du travail non corporatistes, tandis que, sur les marchés du travail corporatistes, l'effet est bien plus faible et n'est pas significativement différent de zéro, selon le test de Wald. De même, la législation sur la protection de l'emploi n'est pas significative pour les marchés du travail non corporatistes, mais elle présente une corrélation négative significative avec le chômage sur les marchés du travail corporatistes. Si l'écart type de la variable exprimant la législation sur la protection de l'emploi augmente de 1, le chômage diminue d'environ 0,4 point de pourcentage. Ce résultat suggère une forte complémentarité entre la législation protectrice de l'emploi et la flexibilité interne. Dans les pays corporatistes, où la législation sur la protection de l'emploi est stricte, les entreprises et les syndicats trouvent des moyens d'ajuster la demande de travail à l'offre autrement que par des licenciements, c'est-à-dire par le recours à la flexibilité interne. Les coefficients et le degré de signification du taux de syndicalisation, du coin fiscal et du corporatisme ne changent guère par rapport à la spécification précédente.

La «spécification 3» permet aux coefficients de varier pour toutes les institutions des régimes corporatistes. Si les conclusions générales de la «spécification 2» sont robustes après l'inclusion de termes d'interaction supplémentaires, le coefficient de la législation sur la protection de l'emploi dans les régimes corporatistes voit sa valeur doubler. En outre, sur les marchés du travail corporatistes, le coin fiscal a un impact positif supérieur sur le chômage. Toutefois, bien qu'étant cohérent avec les résultats de Bassanini et Duval (2006), ce résultat n'est pas robuste face à l'exclusion des variables macroéconomiques, telles que les taux d'intérêt réels, la politique budgétaire ou l'accumulation du capital. Les effets du taux de syndicalisation ne sont pas différents dans les pays corporatistes.

La «spécification 4» ajoute plusieurs variables macroéconomiques à la «spécification 2». Il s'agit des taux d'intérêt réels à long terme et des variables de substitution aux récessions en matière de politique monétaire et budgétaire. Certains avancent que les banques centrales influencent les taux d'intérêt à court et long terme (Blanchard, 2005), mais cela reste controversé. Il n'est donc pas facile de savoir si l'effet des taux d'intérêt réels exprime en fait celui de la politique monétaire sur le chômage. Pour tester les effets de la politique macroéconomique de façon plus explicite, nous avons inclus dans la «spécification 4» des variables indicatrices des récessions et des variables de substitution pour les réactions en termes de politique monétaire et budgétaire. Les coefficients et les niveaux de signification des variables institutionnelles sont pratiquement inchangés à la suite de ces ajouts.

S'agissant des variables macroéconomiques, le taux d'intérêt réel et les réactions budgétaires à la récession n'apparaissent pas accroître le chômage de façon significative, tandis que la politique monétaire n'a aucun effet¹⁰. Une augmentation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt réels accroît le

¹⁰ La politique monétaire menée en réaction à la crise est approchée par l'indicateur assez grossier de l'indépendance de la banque centrale. Toutefois, les changements des taux d'intérêt réels, qui sont une mesure plus directe, ne donnent pas non plus d'effet significatif. De même que ce résultat ne change pas si les taux d'intérêt réels à long terme sont retirés de la spécification.

chômage d'environ 0,2 point de pourcentage. Une augmentation de 1 point de pourcentage de la variable de l'équilibre budgétaire structurel induit un accroissement de 0,3 point de pourcentage du chômage. Ces résultats restent robustes quelles que soient les définitions de la récession. Il est intéressant de remarquer que plus la définition de la récession est étroite, plus le coefficient et la valeur de la politique budgétaire sont élevés. Cela signifie que plus grave est la récession, plus la politique budgétaire procyclique est néfaste¹¹.

La «spécification 5» comprend l'accumulation du capital comme variable explicative. Les résultats des spécifications précédentes apparaissent robustes face à cette extension. L'accumulation du capital a un effet puissant et statistiquement significatif sur le chômage. Une augmentation de 1 point de pourcentage de l'accumulation du capital induit une baisse du chômage de 1 point de pourcentage. Cet ordre de grandeur est conforme aux résultats de Stockhammer et Klär (2011).

La «spécification 6» comprend l'ensemble des variables explicatives figurant dans les spécifications précédentes. Le tableau d'ensemble ne change guère. La principale différence est que le coefficient du coin fiscal est nettement plus petit et n'est pas significatif. De même, il apparaît que le coin fiscal n'augmente pas le chômage dans les régimes corporatistes. Les allocations de chômage et la politique budgétaire procyclique accroissent le chômage, tandis que le corporatisme et l'accumulation du capital le réduisent. Sur les marchés du travail corporatistes, une législation de la protection de l'emploi plus stricte s'accompagne d'un chômage plus bas, tandis que les effets des allocations de chômage sont nuls. Les taux d'intérêt réels ont un effet significatif seulement au seuil de 10 pour cent, lorsque l'accumulation du capital est incluse dans la spécification.

Pour résumer, il ressort de toutes les spécifications que, dans les régimes de marché du travail corporatiste, la législation sur la protection de l'emploi induit un moindre chômage et que l'effet négatif des allocations de chômage est bien plus faible, voire nul, par comparaison avec les régimes non corporatistes. En outre, les taux d'intérêt réels, l'accumulation du capital et la politique budgétaire menée en réaction à la récession ont toujours un impact fort sur le chômage¹².

¹¹ Comme on l'a expliqué plus haut, les définitions de la récession correspondent aux 30, 20 ou 15 pour cent d'observations ayant l'écart de production négative le plus fort; les coefficients correspondants sont respectivement de 0,19 (2,15), 0,26 (2,26) et 0,33 (2,86); et les valeurs *t* sont entre parenthèses. Les résultats pour la définition à 20 pour cent figurent au tableau 2.

¹² L'annexe présente plusieurs spécifications de robustesse. La «spécification 3», où toutes les variables institutionnelles peuvent varier selon le régime de marché du travail, a été estimée dans différentes versions. La «spécification 7» applique un estimateur à effets aléatoires, estimateur qui serait plus efficace si les effets par pays étaient indépendants des autres variables. La «spécification 8» comprend une tendance temporelle, qui n'apparaît pas significative. Dans la «spécification 9», suivant Baccaro et Rei (2007), Stockhammer et Klär (2011) et d'autres auteurs, les données sont converties en moyenne sur cinq ans pour réduire les problèmes éventuels d'autocorrélation dans les résidus. La «spécification 10» est une nouvelle estimation de la «spécification 9», excluant l'écart de production comme variable explicative. Les résultats centraux sont robustes quelle que soit la méthode d'estimation. Nous avons aussi cherché à savoir si les résultats étaient influencés par un pays ayant un poids particulier ou par la façon dont est construite la variable exprimant le corporatisme. Les résultats restent robustes dans tous les cas.

Conclusions

Nous avons montré ici que les marchés du travail fonctionnent différemment selon qu'ils s'inscrivent ou non dans les régimes corporatistes, et ce pour deux raisons principales. Premièrement, la flexibilité interne est plus grande sur les marchés du travail corporatistes. Ainsi, on sous-estime la flexibilité générale des marchés du travail corporatistes lorsque l'on se concentre sur les institutions du marché du travail qui relèvent typiquement de la flexibilité externe. Deuxièmement, il existe à l'évidence un compromis entre flexibilité interne et externe du fait de l'économie politique de la négociation salariale. Dans les régimes corporatistes, en échange de la flexibilité interne et de la paix sociale, les syndicats obtiennent une plus grande sécurité de l'emploi et du revenu. Les institutions du marché du travail jouent donc des rôles différents selon qu'elles s'inscrivent dans les régimes corporatistes ou non.

L'examen des données transversales et longitudinales relatives à vingt pays de l'OCDE sur la période 1985-2008 vient à l'appui de cette thèse. Bien qu'il soit très difficile de démêler les effets précis d'un certain nombre d'indicateurs de la flexibilité externe du marché du travail dans un régime corporatiste sans disposer de meilleures données sur la flexibilité interne, les résultats font clairement apparaître que les institutions de protection de l'emploi et du revenu ont des effets différents sur l'emploi lorsqu'elles opèrent sur des marchés du travail corporatistes. Dans ces régimes, nous observons une législation rigoureuse sur la protection de l'emploi associée à un chômage moins élevé. Cela dénote une forte complémentarité entre rigueur de la protection de l'emploi et forte flexibilité interne. En outre, les effets des allocations de chômage sur ce dernier sont plus faibles sur les marchés du travail corporatistes.

Ces résultats remettent sérieusement en question la vision proposée par l'OCDE (1994), le FMI (2003) et d'autres encore, selon laquelle la déréglementation des marchés du travail serait la panacée contre le chômage. Il apparaît, à l'évidence, que des régimes différents du marché du travail peuvent donner un chômage bas, par des moyens divers. Dans les économies à régimes corporatistes, s'en remettre au paradigme de la déréglementation peut non seulement dégrader la qualité des relations professionnelles et la volonté des salariés de coopérer dans le cadre de la flexibilité interne, mais aussi remettre en cause la nécessité de voir les syndicats et les employeurs traiter ces questions en tant que «partenaires sociaux». Cette orientation accroîtrait sans doute la flexibilité externe, mais au risque d'affaiblir d'autant la flexibilité interne, avec des effets négatifs ou imprévisibles sur le chômage. Une déréglementation partielle dans un pays à régime corporatiste peut amener son marché du travail dans une position intermédiaire avec de relativement faibles flexibilités interne et externe. Par conséquent, il est essentiel de tenir compte des spécificités nationales du régime du marché du travail et des complémentarités institutionnelles pour réussir une politique de l'emploi.

Les résultats présentés ici aident aussi à répondre à la question posée par Amable et Mayhew (2011, p. 207), à savoir pourquoi, lors de la grande récession,

«le chômage a, en général, moins augmenté dans les pays où la législation sur la protection de l'emploi est plus stricte, de même que dans les pays où la couverture de la négociation collective est relativement étendue», même en tenant compte de la gravité de la chute de la production et de la politique macroéconomique menée en réaction.

Enfin, le travail empirique qui précède montre aussi, à l'évidence, que les variables macroéconomiques ont des effets très importants sur le chômage. Des taux d'intérêt réels élevés, une faible accumulation du capital et une politique budgétaire procyclique lors des récessions aggravent considérablement le chômage. A propos des deux premières de ces variables, ces résultats montrent que le chômage élevé ne peut pas être imputé seulement au manque de flexibilité des marchés du travail: on doit s'y attaquer aussi en réformant les marchés financiers et des biens et services, avec pour objectifs d'abaisser le coût du capital et de relancer l'investissement. Les résultats relatifs à la politique budgétaire font apparaître un fort effet d'hystérèse lors des récessions, ce qui implique la possibilité pour les politiques de réduire le chômage au-delà des réformes structurelles des marchés du travail, des biens et services et du capital. Ce résultat est aussi intéressant pour alimenter le débat actuel sur les mesures d'austérité en vigueur dans la plupart des pays de l'OCDE. Etant donné que, lors des récessions, les politiques budgétaires procycliques aggravent le chômage structurel, la consolidation budgétaire dans un contexte de faible demande globale aura des coûts élevés à long terme.

Références

- Aidt, Toke; Tzannatos, Zafiris. 2002: *Unions and collective bargaining: Economic effects in a global environment* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Alvarez, R. Michael; Garrett, Geoffrey; Lange, Peter. 1991: «Government partisanship, labor organization, and macroeconomic performance», *American Political Science Review*, vol. 85, n° 2, juin, pp. 539-556.
- Amable, Bruno. 2003: *The diversity of modern capitalism* (Oxford, Oxford University Press).
- ; Mayhew, Ken. 2011: «Unemployment in the OECD», *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 27, n° 2, pp. 207-220.
- Arestis, Philip; Baddeley, Michelle Catherine; Sawyer, Malcolm. 2007: «The relationship between capital stock, unemployment and wages in nine EMU countries», *Bulletin of Economic Research*, vol. 59, n° 2, pp. 125-148.
- Baccaro, Lucio. 2003: «What is alive and what is dead in the theory of corporatism», *British Journal of Industrial Relations*, vol. 41, n° 4, pp. 683-706.
- ; Rei, Diego. 2007: «Institutional determinants of unemployment in OECD countries: Does the deregulatory view hold water?», *International Organization*, vol. 61, n° 3, pp. 527-569.
- Baker, Dean; Glyn, Andrew; Howell, David; Schmitt, John. 2004a: *Unemployment and labour market institutions: The failure of the empirical case for deregulation*, Policy Integration Department, Statistical Development and Analysis Unit, Working Paper No. 43 (Genève, BIT).
- ; —; —. 2004b: «Labor market institutions and unemployment: A critical assessment of the cross-country evidence», dans l'ouvrage publié sous la direction de David R. Howell: *Fighting unemployment: The limits of free market orthodoxy* (Oxford, Oxford University Press), pp. 72-118.
- Ball, Laurence. 1999: «Aggregate demand and long-run unemployment», *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 1999/2, pp. 189-251.

- . 1997: «Disinflation and the NAIRU», dans l'ouvrage publié sous la direction de Christina D. Romer et David H. Romer: *Reducing inflation: Motivation and strategy*, NBER Studies in Business Cycles, vol. 30 (Chicago, University of Chicago Press), pp. 167-185.
- Bassanini, Andrea; Duval, Romain. 2009: «Unemployment, institutions, and reform complementarities: Reassessing the aggregate evidence for OECD countries», *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 25, n° 1, pp. 40-59.
- ; —. 2006: «The determinants of unemployment across OECD countries: Reassessing the role of policies and institutions», *OECD Economic Studies*, n° 42, pp. 7-86.
- ; Ernst, E. 2002a: «Labour market regulation, industrial relations, and technological regimes: A tale of comparative advantage», *Industrial and Corporate Change*, vol. 11, n° 3, pp. 391-426.
- ; —. 2002b: *Labour market institutions, product market regulation, and innovation: Cross-country evidence*, OECD Economics Department Working Papers No. 316 (Paris, OCDE).
- Baum, Anja; Poplawski-Ribeiro, Marcos; Weber, Anke. 2012: *Fiscal multipliers and the state of the economy*, IMF Working Paper No. 12/286 (Washington, DC, FMI).
- Bean, Charles R. 1994: «European unemployment: A survey», *Journal of Economic Literature*, vol. 32, n° 2, juin, pp. 573-619.
- Bell, David N. F.; Blanchflower, David G. 2009: *What should be done about rising unemployment in the OECD?* Intervention principale préparée pour la Réunion de l'OCDE au niveau ministériel sur l'emploi et le travail: «Faire face à la crise de l'emploi», qui s'est tenue à Paris les 28 et 29 septembre, disponible à l'adresse <<http://www.oecd.org/dataoecd/55/13/43766462.pdf>> [consulté le 14 mai 2013].
- Belot, Michèle; van Ours, Jan C. 2004: «Does the recent success of some OECD countries in lowering their unemployment rates lie in the clever design of their labor market reforms?», *Oxford Economic Papers*, vol. 56, n° 4, pp. 621-642.
- Blanchard, Olivier. 2005: «Monetary policy and unemployment», dans l'ouvrage publié sous la direction de Willi Semmler: *Monetary policy and unemployment: The US, Euro-area and Japan* (Londres, Routledge), pp. 8-13.
- ; Katz, L. 1997: «What do we know and do not know about the natural rate of unemployment?», *Journal of Economic Perspectives*, vol. 11, n° 1, pp. 51-72.
- ; Philippon, Thomas. 2004: *The quality of labor relations and unemployment*, NBER Working Paper No. 10590 (Cambridge, National Bureau of Economic Research).
- Brandl, Bernd; Traxler, Franz. 2005: «Industrial relations, social pacts and welfare expenditures: A cross-national comparison», *British Journal of Industrial Relations*, vol. 43, n° 4, pp. 635-658.
- Calmfors, Lars; Driffill, John. 1988: «Bargaining structure, corporatism and macroeconomic performance», *Economic Policy*, vol. 3, n° 6, pp. 13-61.
- DeLong, J. Bradford; Summers, Lawrence H. 2012: «Fiscal policy in a depressed economy», *Brookings Papers on Economic Activity*, printemps, pp. 233-274.
- Eichhorst, Werner; Feil, Michael; Marx, Paul. 2010: «Crisis, what crisis? Patterns of adaptation in European labor markets», *Applied Economics Quarterly*, vol. 56, n° 61, supplément, pp. 29-64.
- Elmeskov, Jørgen; Martin, John P.; Scarpetta, Stefano. 1998: «Key lessons for labour market reforms: Evidence from the OECD countries' experiences», *Swedish Economic Policy Review*, vol. 5, n° 2, pp. 205-252.
- Estevez-Abe, Margarita; Iversen, Torben; Soskice, David. 2001: «Social protection and the formation of skills: A reinterpretation of the welfare state», dans l'ouvrage publié sous la direction de Peter A. Hall et David Soskice: *Varieties of capitalism: The institutional foundations of comparative advantage* (Oxford, Oxford University Press), pp. 145-183.
- Feldmann, Horst. 2006: «The quality of industrial relations and labour market performance», *Labour*, vol. 20, n° 3, pp. 559-579.
- Fitoussi, Jean-Paul; Jestaz, David; Phelps, Edmund S.; Zoega, Gylfi. 2000: «Roots of the recent recoveries: Labor reforms or private sector forces?», *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 2000/1, pp. 237-311.
- FMI. 2003. *World Economic Outlook: Growth and institutions* (Washington, DC), avril.

- Freeman, Richard B. 2007: *Labor market institutions around the world*, NBER Working Paper No. 13242 (Cambridge, National Bureau of Economic Research).
- . 2000: *Single peaked vs. diversified capitalism: The relation between economic institutions and outcomes*, NBER Working Paper No. 7556 (Cambridge, National Bureau of Economic Research).
- . 1998: «War of the models: Which labour market institutions for the 21st century?», *Labour Economics*, vol. 5, n° 1, mars, pp. 1-24.
- Gianella, Christian; Koske, Isabell; Rusticelli, Elena; Chatal, Olivier. 2008: *What drives the NAIRU? Evidence from a panel of OECD countries*, OECD Economics Department Working Papers No. 649 (Paris, OCDE).
- Hall, Peter A.; Soskice, David. 2001: «An introduction to varieties of capitalism», dans l'ouvrage publié sous la direction de Peter A. Hall et David Soskice: *Varieties of capitalism: The institutional foundations of comparative advantage* (Oxford, Oxford University Press), pp. 1-70.
- Harcourt, Mark; Wood, Geoffrey. 2007: «The importance of employment protection for skill development in coordinated market economies», *European Journal of Industrial Relations*, vol. 13, n° 2, pp. 141-159.
- Hassel, Anke. 2003: «The politics of social pacts», *British Journal of Industrial Relations*, vol. 41, n° 4, décembre, pp. 707-726.
- Headey, Bruce W. 1970: «Trade unions and national wages policies», *Journal of Politics*, vol. 32, n° 2, pp. 407-439.
- Hemerijck, Anton; Unger, Brigitte; Visser, Jelle. 2000: «How small countries negotiate change: Twenty-five years of policy adjustment in Austria, the Netherlands, and Belgium», dans l'ouvrage publié sous la direction de Fritz W. Scharpf et Vivien A. Schmidt: *Welfare and work in the open economy – Volume 2: Diverse responses to common challenges* (Oxford, Oxford University Press), pp. 175-263.
- Herzog-Stein, Alexander; Lindner, Fabian; Sturn, Simon. A paraître: *Explaining the German employment miracle in the Great Recession: The crucial role of temporary working time reductions*, IMK Working Paper (Düsseldorf, Macroeconomic Policy Institute at the Hans-Böckler Foundation).
- Hicks, Alexander; Kenworthy, Lane. 1998: «Cooperation and political economic performance in affluent democratic capitalism», *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 6, mai, pp. 1631-1672.
- Howell, David R.; Rehm, Miriam. 2009: «Unemployment compensation and high European unemployment: A reassessment with new benefit indicators», *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 25, n° 1, pp. 60-93.
- Karanassou, Marika; Sala, Hector; Salvador, Pablo F. 2008: «Capital accumulation and unemployment: New insights on the Nordic experience», *Cambridge Journal of Economics*, vol. 32, n° 6, novembre, pp. 977-1001.
- Klomp, Jeroen; de Haan, Jakob. 2009: «Central bank independence and financial instability», *Journal of Financial Stability*, vol. 5, n° 4, pp. 321-338.
- Lange, Peter; Garrett, Geoffrey. 1985: «The politics of growth: Strategic interaction and economic performance in the advanced industrial democracies, 1974-1980», *Journal of Politics*, vol. 47, n° 3, août, pp. 792-827.
- Lehmbruch, Gerhard. 1979: «Liberal corporatism and party government», dans l'ouvrage publié sous la direction de Philippe C. Schmitter et Gerhard Lehmbruch: *Trends toward corporatist intermediation* (Londres, Sage), pp. 147-183.
- Möller, Joachim. 2010: «The German labor market response in the world recession: Demystifying a miracle», *Journal for Labour Market Research*, vol. 42, n° 4, pp. 325-336.
- Nickell, Stephen. 1997: «Unemployment and labor market rigidities: Europe versus North America», *Journal of Economic Perspectives*, vol. 11, n° 3, pp. 55-74.
- ; Nunziata, Luca; Ochel, Wolfgang. 2005: «Unemployment in the OECD since the 1960s: What do we know?», *Economic Journal*, vol. 115, n° 1, pp. 1-27.
- OCDE. 2010: *Perspectives de l'emploi de l'OCDE. Sortir de la crise de l'emploi* (Paris).
- . 2006: *Perspective de l'emploi de l'OCDE. Stimuler l'emploi et les revenus* (Paris).

- . 1994: *The OECD jobs study* (Paris).
- Schettkat, Ronald; Sun, Rongrong. 2009: «Monetary policy and European unemployment», *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 25, n° 1, pp. 94-108.
- Schmitter, Philippe C. 1979: «Still the century of corporatism?», dans l'ouvrage publié sous la direction de Philippe C. Schmitter et Gerhard Lehbruch: *Trends toward corporatist intermediation* (Londres, Sage), pp. 7-48.
- . 1977: «Modes of interest intermediation and models of societal change in Western Europe», *Comparative Political Studies*, vol. 10, n° 1, pp. 7-38.
- Soskice, David. 1990: «Wage determination: The changing role of institutions in advanced industrialized countries», *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 6, n° 4, pp. 36-61.
- Stockhammer, Engelbert; Klär, Erik. 2011: «Capital accumulation, labour market institutions and unemployment in the medium run», *Cambridge Journal of Economics*, vol. 35, n° 2, pp. 437-457.
- ; Sturn, Simon. 2012: «The impact of monetary policy on unemployment hysteresis», *Applied Economics*, vol. 44, n° 21, pp. 2743-2756.
- Visser, Jelle. 2011: *Database on institutional characteristics of trade unions, wage setting, state intervention and social pacts, 1960-2010 (ICTWSS)*, Codebook for the ICTWSS database, disponible à l'adresse <[http://www.uva-aias.net/uploaded_files/regular/ICTWSS_codebook30\(2\).pdf](http://www.uva-aias.net/uploaded_files/regular/ICTWSS_codebook30(2).pdf)> [consulté le 14 mai 2013].
- . 1998: «Two cheers for corporatism, one for the market: Industrial relations, wage moderation and job growth in the Netherlands», *British Journal of Industrial Relations*, vol. 36, n° 2, pp. 269-292.

Annexe

Déterminants du chômage (1985-2008, moyennes sur cinq ans, vingt pays de l'OCDE) – analyse de sensibilité

	7	8	9	10
	= 3 moindres carrés généralisés avec effets aléatoires	= 3 incluant la tendance temporelle	= 3 utilisant des moyennes sur cinq ans	= sans écart de production
Taux de syndicalisation	0,06 (1,30)	-0,05 (0,71)	0,05 (0,85)	0,09 (1,20)
Coin fiscal	0,14** (2,09)	0,13** (1,97)	0,12 (1,30)	0,22** (2,12)
Législation sur la protection de l'emploi	0,45 (0,84)	0,55 (0,75)	1,25 (1,56)	1,30 (1,31)
Allocations de chômage	0,12*** (4,94)	0,13*** (4,43)	0,15*** (4,01)	0,19*** (3,81)
Corporatisme	-1,56*** (3,80)	-1,44*** (3,51)	-1,63* (1,85)	-2,18* (1,94)
Législation sur la protection de l'emploi x corporatisme	-1,30** (2,10)	-1,58** (2,54)	-2,39** (2,79)	-2,42** (2,55)
Allocations de chômage x corporatisme	-0,08*** (3,56)	-0,07*** (3,28)	-0,09*** (3,09)	-0,11*** (2,98)
Taux de syndicalisation x corporatisme	-0,02 (0,56)	-0,02 (0,79)	-0,04 (0,72)	0,01 (0,11)
Coin fiscal x corporatisme	0,12* (1,83)	0,14** (2,22)	0,16 (1,67)	0,17 (1,68)
Ecart de production	-0,63*** (7,96)	-0,62*** (8,16)	-0,79*** (6,82)	—
Variables temporelles	Oui	Oui	Oui	Oui
Variables par pays	Oui	Oui	Oui	Oui
Tendance temporelle	Non	Oui	Non	Non
R ² ajusté	0,68	0,69	0,77	0,55
Nombre d'observations	480	480	100	100

*, ** et *** valeurs statistiquement significatives au seuil de 10, 5 et 1 pour cent respectivement.

Notes: erreurs type par regroupement. Valeurs t entre parenthèses. L'Allemagne est considérée comme deux pays différents avant et après 1992 dans la «spécification 8». Dans les «spécifications 9 et 10», la dernière période 2005-2008 ne comprend que quatre années.

Sources: OCDE, ICTWSS, AMECO.